Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260629-DE20260610-DE

COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 29 juin 2026

Délibération n°2026/06/10

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 23 Votants : 27	Étaient présents :	Sandrine CADORET, Guillaume GUILLEMIN, Philippe LE RAY, Marie-Reine BOURGEOIS, Richard POTEL, Marie-Laurence BOTTA, Laurence LOURO, Isabelle ARZ, Éric PELATAN, Odile ROSNARHO, Maryline PRADIC, Marie-Agnès CHAUVEL, Philippe LE GALL, Christophe JÉGO, Marie-Renée LAYEC, Nicolas COUGOULIC, Lukrecja MILCENT, Émilie SEVENO, Erwan LARRIEU, Hélène POYET, Christophe JÉGOUSSE, Titouan COUPRY, Lucas CRON
	Absents excusés et représentés :	Mathilde DINARD a donné pouvoir à Sandrine CADORET, Henri PERRONNO a donné pouvoir à Richard POTEL, Nathalie MARCHAL a donné pouvoir à Lukrecja MILCENT, Frédéric PIDANCIER a donné pouvoir à Isabelle ARZ
	Secrétaire de séance :	Odile ROSNARHO
	Date de convocation :	22 juin 2026

Objet : Cession de la parcelle cadastrée section ZH n°323 située dans le périmètre de la ZAC Les Coteaux des Hermines détenue par Auray Quiberon Terre Atlantique

Le Conseil municipal, par sa délibération du 26 octobre 2012, a concédé à l'office public départemental Morbihan Habitat l'aménagement de la ZAC de confortation du centre bourg de Plumergat, appelée "Les Coteaux des Hermines" dans un périmètre d'environ 7 hectares au Sud du centre ancien. La commune concédante a ainsi transféré son droit de préemption sur le foncier au profit du concessionnaire afin de faciliter la réalisation de l'opération d'aménagement.

Dans l'objectif d'acquérir les biens fonciers et immobiliers nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement, une convention d'acquisition et de portage foncier a été conclue les 4 et 17 mai 2023 entre la commune de Plumergat et la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique pour les immeubles situés dans le périmètre de la ZAC.

Dans ce cadre, Auray Quiberon Terre Atlantique a acquis le 11 septembre 2024 la parcelle cadastrée section ZH n°116 qui correspond à une portion de la tranche 4 de la ZAC.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260629-DE20260610-DE

Dans le cadre de la vente d'un bien situé au 9 rue Joseph Evenas à Plumergat, la commune de Plumergat et Auray Quiberon Terre Atlantique ont été sollicités par les vendeurs afin de procéder à des échanges fonciers correspondant à la morphologie du terrain.

L'objet de la promesse d'échange, signée entre les consorts JÉGO et Auray Quiberon Terre Atlantique le 11 mai 2026, porte sur les parcelles en nature de terrain cadastrées section AH n°381 et 382 d'une surface de 182 m², provenant de la division de la parcelle mère cadastrée section AH n°102, appartenant à Madame Annaïck JÉGO et Monsieur Daniel JÉGO, d'une part, et la parcelle en nature de terre cadastrée section ZH n°323 d'une surface de 95 m², provenant de la division de la parcelle mère cadastrée section ZH n°116, appartenant à Auray Quiberon Terre Atlantique, d'autre part.

La promesse d'échange est consentie sous la condition suspensive de la réalisation de la vente de la parcelle cadastrée ZH n°114, constituant l'essentiel de la tranche 4 de la ZAC et appartenant à Madame Annaïck JÉGO, au profit d'Auray Quiberon Terre Atlantique.

Une soulte sera versée par Auray Quiberon Terre Atlantique au profit de Madame Annaïck JÉGO et Monsieur Daniel JÉGO.

Ainsi,

Vu la concession d'aménagement devenue exécutoire le 5 décembre 2012 entre la commune de Plumergat et désormais l'office public départemental "Morbihan Habitat",

VU la convention d'acquisition et de portage foncier, conclue les 4 et 17 mai 2023 entre la commune de Plumergat et la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique pour le périmètre de la ZAC,

Vu l'avis favorable des membres de la commission d'urbanisme réunie le 1er juin 2026,

Considérant que la cession foncière proposée par Auray Quiberon Terre Atlantique à Madame Annaick JÉGO et Monsieur Daniel JÉGO n'est pas de nature à compromettre les objectifs d'aménagement poursuivis par la réalisation de la ZAC Les Coteaux des Hermines,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Article 1 : D'AUTORISER Auray Quiberon Terre Atlantique à céder la parcelle cadastrée section ZH n°323 à Madame Annaïck JÉGO et Monsieur Daniel JÉGO.

Article 2 : D'AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant légal, à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Sandrine CADORET.

La Secrétaire de séance,
Odile ROSNARHO.